

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : pascale

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 02/02/2020 00:29

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Pascale Beauchamps

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : AJ Seube

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 06:54

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"

- Émission de HAP hors réglementation

- pollution des sols, de l'eau , des zones humides

- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)

-impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

En espérant que l'avis de vos concitoyens et de leurs amis et connaissances prévaudront sur les intérêts financiers des pollueurs de notre belle planète.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Sebastien Toulet

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 08:29

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Sébastien Toulet

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : gre.msatras

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 09:19

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région ainsi que sur la faune et la flore (poissons, élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Grégory Massart

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : fabrice anneix

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 09:52

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"

- Émission de HAP hors réglementation

- pollution des sols, de l'eau , des zones humides

- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)

-impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Fabrice ANNEIX

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Gaetan Loosfelt

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 09:53

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

[Gaetan Loosfelt](#)

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Centrale d'enrobage Miniac-Morvan

De : Françoise Guillerme

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 10:16

Dans une région proche de sites inscrit et CLASSE,
- où la réglementation concernant les constructions est très contraignante,

- à une époque où il faudrait lutter contre la pollution,

- où il y a de plus en plus de maladies respiratoires,

il est irresponsable de réaliser ce genre d'ouvrage extrêmement polluant .

Claude ANGELI et Françoise GUILLERME sont très défavorables au projet.

A Pleudihen-sur-Rance, le 1er février 2020.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : alain ledroit

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 02/02/2020 10:45

Bonjour,

Nous vous sollicitons afin que vous refusiez l'implantation de cette centrale à bitume sur la commune de Miniac Morvan.

Contrairement aux dires de la Société Colas, les rejets d'une telle centrale sont cancérogènes. C'est une atteinte à l'intégrité physique de la population, aussi bien par les rejets que par les risques liés au mode de traitement. C'est un risque de pollution majeure qui pourrait détruire toutes les activités agricoles, conchyliques et touristiques de la région Malouine, de la baie du mont saint Michel et de la vallée la Rance.

Peut-on accepter de tels risques. Il existe des solutions moins polluantes pour remplacer le bitume, alors imposons à ces sociétés comme Colas d'avancer dans le sens de l'écologie et non de persister dans le dénie et se moquer de la santé publique.

Nous sommes persuadés que vous prendrez la bonne décision, que cette centrale à bitume ne verra pas le jour.

Bien respectueusement

Alain et Marie Ledroit

La Ville ès Nonais

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Horace Bruay

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 10:53

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Horace Bruay

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST").

De : Florence Riffaud

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 10:57

Bonjour,

je vous informe qu'après lecture du projet, et en temps que résidente d'une Commune à proximité de Miniac, je m'oppose à ce projet.

Notre région va déjà subir les pollutions de l'accroissement de population et du tourisme, ce qui est en soit bien pour l'économie de la région, mais si nous voulons que notre belle région reste attractive, ça n'est pas ici que Colas doit s'implanter. Les risques de pollution et de nuisances pour l'environnement et tout ce qui relève du vivant sont trop importants.

Merci de prendre en compte les oppositions de la population et pas seulement l'aspect financier qui ne serait qu'une vision court termiste et dangereuse sur beaucoup de plans.

Bien cordialement.

Mme Riffaud Florence.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Daniel RANSONNETTE

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 11:40

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"

- Émission de HAP hors réglementation

- pollution des sols, de l'eau , des zones humides

- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)

-impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Daniel Ransonnette

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Christian Mouchet

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 11:41

Objet : consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

Madame La Préfète,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je suis formellement opposé m'oppose au projet d'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- il s'agit d'une implantation industrielle dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne classée "natura 2000"*
- il faut s'attendre à des émissions de HAP, hors du cadre réglementaire,*
- des pollutions des sols, des eaux , et des zones humides sont plus que probables,*
- ce projet présente un risque élevé d'impact négatif sur la santé de toute la population des communes proches et de la région, ainsi que des équilibres du milieu vivant (poissons, élevages, sols contaminés)*
- économiquement, des conséquences dommageables sont attendues pour le territoire, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Espérant être entendu, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression des mes sentiments distingués.

Christian MOUCHET

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Pierre Lamy

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 12:38

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Cordialement,

Lamy Pierre

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - ENTREPRISE COLAS CENTRE OUEST

De : Mélissa Maillard

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 13:57

Madame La Préfète d'Ille Et Vilaine,

Par ce présent mail, je viens vous adresser mon opposition à la création de l'usine COLAS au sein de la ZAC actipole de Miniac Morvan.

Je cite ces raisons :

- La zone Actipole se trouve très près du marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine, lieu de préservation de nombreuses espèces animales et végétales et un endroit essentiel au repos des oiseaux migrateurs.
- Un ruisseau, alimentant le sus nommé passe à 250 m du site, la pollution de celui ci sera inévitable.
- La pollution de l'air dû à la fumée du bitume chauffée sera gravement préjudiciable aux habitants de plusieurs communes, risques de cancers à plus ou moins long terme, notre qualité de vie sera largement diminuée.
- Nombreux sont les agriculteurs implantés dans notre campagne, que deviendront-ils quand cette usine sera en activité ? Le commerce local, la production et les emplois de Miniac Morvan ainsi que de plusieurs communes environnantes diminueront.
- Plusieurs usines agroalimentaires sont également implantées aux alentours, devront elles déménager afin d'éviter les risques de contaminations ? Que faire de l'entreprise créant du lait en poudre qui utilise l'air extérieur pour sa production ?
- Les premiers riverains ne sont qu'à quelques mètres du terrain, la pollution sonore fera également partie de notre quotidien.

Nous arrivons dans une ère où l'écologie prime sur l'économie, nous ne pouvons plus nous permettre de piller et de polluer notre environnement sans dommages collatéraux... Cette usine, à elle seule polluera l'air, l'eau, la qualité de vie et poussera au déménagement de nombreuses usines et d'agriculteurs qui œuvrent depuis des années dans nos campagnes. les riverains devront ils également s'en aller, afin d'éviter de perdre la santé ?

Nous sommes des centaines à penser que cette usine n'a rien à faire ici, son implantation à été dissimulé. Le panneau de consultation publique à été installé dans une route barrée, tout cela me paraît très étrange et trop dissimulé pour que cette entreprise n'ai rien à se reprocher...

Merci de m'avoir lue.

Veillez recevoir, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Maillard Mélissa

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : edern kerroux

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 14:10

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Kerroux Edern

Envoyé de mon iPhone

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation public - SOCIETE COLAS OUEST

De : Paul Mauguin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 14:12

Et de noter que vous êtes contre, soit avec vos propres mots, soit avec le modèle que je propose ci-dessous :

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

MAUGUIN ISABELLE

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : berthemauguin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 14:20

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

GUILLARD ISABELLE ,

le 2/02/2020

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Lebreton

Pour : <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 02/02/2020 14:31

Madame la préfète,

Par ce courrier je vous exprime mon opposition à la création d'une centrale d'enrobage à Miniac Morvan.

Ce type de projet comportant une accidentologie très élevée opposable à une zone à très forte d'exposition humaine notamment en été par des très grands flux touristiques de séjour ou de passage à l'immédiate proximité du lieu choisi.

Ci-joint le résultat peu encourageant de l'étude conduite par le ministère de la transition énergétique.

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/08/2018-07-31_SY_centrale_d_enrobage_JFM_mod.pdf

*Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma démarche,
Respectueusement,*

Jean Lebreton

P Avant d'imprimer, pensons à l'environnement. Before printing, think about the environment.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Elodie Turpaud

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 14:36

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"

- Émission de HAP hors réglementation

- pollution des sols, de l'eau , des zones humides

- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)

-impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Elodie Turpaud

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : anne mauguin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 02/02/2020 14:39

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Anne Mauguin

Téléchargez [Outlook pour Android](#)

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public -SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : corinne schepard

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 14:50

Madame , Monsieur

Nous sommes opposé au projet d'implantation d'une centrale d' enrobage à Miniac -Morvan compte tenu des effets néfastes qu'elle pourrait engendrer sur le milieu naturel d'une part et sur la santé publique .

Nul n'ignore qu'à court ou long terme les fumées rejetées par ces usines , au-delà des nuisances visuelles et olfactives , contiennent des produits toxiques sous forme de micro particules tel que le benzène qui est classé comme cancérigène avéré pour l'homme sur la base de leucémies observées dans les études épidémiologiques et animales .De plus un désastre écologique non seulement pour les riverains mais également pour les exploitants agricoles de production végétale et ou animale ainsi que pour les zones de protection de la biodiversité des marais , la réserve ornithologique du marais noir , de la Rance ...

Le benzène peut-être rejeté dans l'environnement à n'importe quelle étape de la production .Les particules fines peuvent " migrer " en fonction du vent , de la pluie contaminant l'air ambiant respiré par les fumées et en contaminant les eaux souterraines .

Il relève d'un impact écologique majeur , un danger sanitaire et écologique

Recevez , l'expression de mes salutations distinguées

Mr et Mme Decroue

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation publique- SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : David GUELE

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 16:30

Madame,

Je mets à la suite de ce mail les éléments que j'avais transmis lors de la première consultation, éléments qui demeurent tout aussi valables sachant que les amendements et informations présentés par COLAS demeurent imprécis ou faux:

- **imprécis** car il n'y a toujours aucune précision sur la nature du trafic routier et son volume alors que cela provoquera des désagréments notables et constants pour les populations riveraines.

-**faux** avec comme exemple le schéma 25 page 119 qui ne localise pas correctement le site d'hibernation des chauves souris en commettant une erreur entre le site de LAUNAY GUIBERT et celui de GOUILLON. Ce faisant, l'ensemble de la démonstration s'en trouve caduque. **L'erreur commise minimise l'impact de l'installation qui en réalité se trouvera à moins de 500 mètres du site d'hibernation et de la zone d'évolution des Chiroptères.** Etant propriétaire du site, je suis particulièrement au fait de la situation.

On en peut exclure que cette erreur soit intentionnelle dans le but de travestir la réalité de la situation. Le dossier, le projet et les arguments de COLAS ne présentent aucune garantie pour les riverains.

Au final, ce projet dont je souhaite l'annulation, ne produira aucun effet économique réel, est inutile sur le fond et contestable sur la forme. Son seul mérite est de fédérer les populations rurales contre un projet qu'elles ne veulent pas voir se réaliser. Il importe de rappeler que la zone est une zone d'activité concertée et non une zone à vocation industrielle.

Cordialement

Monsieur et madame GUELE

Éléments transmis suite à la première consultation:

Concernant le projet d'implantation d'une unité de production de bitume sur la commune de Miniac Morvan, je tiens à vous faire part de mon inquiétude et de mon avis défavorable quant à l'installation de cette entreprise à moins de 1000 mètres de mon domicile.

Après avoir lu attentivement la documentation en ligne je retiens:

- les rapports d'expertise sont rédigés à base de formulations génériques qui ne prennent pas ou peu en compte les spécificités du lieu et de l'activité.
- les engagements pris par la société COLAS sont imprécis ou formulés au conditionnel ce qui laisse la porte ouverte à une interprétation totale.
- l'argumentaire manque de rigueur

Quelques exemples:

En cas de besoin, les véhicules sortant de l'installation sont l'objet d'un nettoyage préalable et les pistes pourront être arrosées.

- Qui détermine le besoin? La formulation est clairement faite pour permettre à l'entreprise de faire comme bon lui semble.

Pour les produits de granulométrie 0/D, en fonction de l'humidité des produits ou des déchets, les camions entrants seront bûchés si nécessaire.

- là encore, quels sont les critères ? Ce ne sont que des intentions.

Les poussières potentiellement produites en période d'activité sont de natures minérales, sont denses, et émises de façon diffuse. Elles restent à proximité immédiate des installations et à l'intérieur du site de la société COLAS Centre-Ouest.

- comment est pris en compte l'action du vent ?

Les stockages à l'air libre seront humidifiés par temps sec et lorsque la vitesse du vent le nécessite. Les pistes de circulation feront également l'objet d'arrosage en cas de temps sec.

- où sont définis temps sec et vitesse du vent minimale ? Là aussi, rien de précis.

Les campagnes de concassage s'effectueront dans la mesure du possible en dehors des périodes estivales, de sorte à limiter au maximum les émissions de poussières. En cas de grand vent, ces opérations se ront suspendues.

- *dans la mesure du possible induit au final le libre choix de l'entreprise.*

Enfin, le contexte actuel ne me semble pas favorable au développement d'une activité dégradant les conditions de vie des habitants et l'environnement.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Levant Aurélie

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 16:31

Madame, Monsieur,

Je m'oppose au projet d'implantation de la centrale de bitume "colas" à Miniac Morvan, nous n'avons aucun recul sur l'effet néfaste sur la santé ainsi que sur l'environnement.

Hormis les nuisances visuelles, olfactives et auditives, il a été démontré que certaines substances utilisées pour la fabrication du bitume étaient cancérogènes alors pourquoi implanter cette usine si près des habitations, dans un environnement aussi magnifique que sont la côte d'émeraude, la baie du mont Saint Michel, le marais de la mare de Saint Goulban...!?

L'heure est venue de prendre soin de la nature, beaucoup d'actions sont menées en ce sens, la population en prend davantage conscience et essaie de changer alors pourquoi l'entreprise COLAS s'efforce-t-elle à aller à contresens de cette logique !? À qui cela profitera-t-il ? Encore une question de bénéfices!? Pour une question d'acheminement des matériaux plus facile ?

Quand arrêterez-vous de négliger la nature qui nous nourrit au profit de grands industriels qui ne font que la détruire?

Je le dis, JE NE VEUX PAS DE CETTE CENTRALE DANS MA RÉGION !

Melle Levant Aurélie, habitante de Miniac-Morvan, Bretonne et fière de ma région !

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Thomas Burel

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 02/02/2020 16:33

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"

- Émission de HAP hors réglementation

- pollution des sols, de l'eau , des zones humides

- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)

-impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Cordialement

Thomas Burel

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] usine colas

De : A1 Net Service

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 16:45

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Euverte Hugues

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Ophelie Lollia

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 16:57

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"

- Émission de HAP hors réglementation

- pollution des sols, de l'eau , des zones humides

- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)

-impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Lollia Ophélie

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : malo saulnier

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 17:25

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Malo Saulnier

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Eléonore Abolet

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 17:25

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Abolet Eléonore

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : selma kerroux

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 18:49

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Kerroux Selma

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Maleyre Angèle

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 19:04

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

--

Angèle MALEYRE

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : jm.ogier

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 19:16

Mme La Préfète,

Aujourd'hui, il est plus que temps de protéger l'environnement que nous laisseront à nos enfants!

Pour celà, je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Jean-marc OGIER

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation publique Société Colas Centre Ouest

De : Gerard BREBEL

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 19:23

Madame la préfete,

Nous sommes stupéfaits et scandalisés du projet d'implantation de la centrale à bitume prévue dans la Z.A.C.(Zone d'Activité Concertée) Actipôle de Miniac Morvan.

Nous trouvons inadmissible d'implanter une telle entreprise **polluante** à proximité d'un site Natura 2000 et Rance Coeur Emeraude.

Nous sommes catastrophés à l'idée de voir notre belle campagne naturelle et agricole, menacée par une pollution de micro particules et autres produits dangereux!!!!

NE FAITES PAS CELA SINON NOUS NE RECONNAITRIONS PLUS NOTRE PAYS DE MINIAC, ET SERIONS TRES INQUIETES POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS ET PETITS ENFANTS

Cordialement

Gisèle et Gérard BREBEL

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Patrick BAUDRY

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 20:01

Mme La Préfète,

Après avoir consacré du temps pour étudier le projet de l'usine Colas à Miniac Morvan je trouve celui-ci complètement stupide et sans aucun

intérêt si ce n'est financier.

Merci de bien noter que Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"

- Émission de HAP hors réglementation - pollution des sols, de l'eau , des zones humides

- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés) -impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Monsieur Patrick BAUDRY

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Maryvonne Stallaerts

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 20:35

AVIS DÉFAVORABLE

VU, les lois en vigueur, Ces usines à enrobage bitume et hydrocarbures sont en effet contraires à :

- la loi sur l'eau, priorité : l'eau potable, priorité 2 : le bon état des milieux, et seulement priorité 3 : l'eau économique (dans laquelle s'inscrit cette usine), article L214-1 code de l'environnement
- au code de l'environnement
- au principe de précaution, zone en risque submersible, rejets dans les eaux pluviales et proximité de cours d'eau en connexion avec L'estuaire de la Rance, elle-même en connexion avec l'océan (La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol approuvé le 25 août 2016.)
- au droit à vivre et travailler dans un environnement sain

- VU, les risques de nature technologiques d'explosions, d'incendies (base de données Aria risques d'accidents technologiques MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET SOLIDAIRE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI Réf. : RC***** / ""Base de données ARIA - État au 31/07/2018 Accidentologie des centrales d'enrobés Rubrique 2521)
- VU, les pollutions de l'air, sol, mer qu'une telle installation rejette, particules cancérigènes, risques sur la santé publique et celles des salariés, dans un périmètre minimum de 2.5 kms autour de tels projets ,
- VU la climatologie et les vents dominants,
- VU, les travaux du Professeur André Picot, Toxicologue :
 - VU, le documentaire « Bitume, la part d'ombre » pour l'émission « envoyé spécial », 2015 Sarah OULTAF
 - VU, le documentaire « Les routes du silence » production: TACT Production - Nezha Drissi-Cohen Réalisation: Jean-Luc Cohen, Arnaud Jouve, Louis Bastin

À travers l'exemple de la toxicité du bitume, ce film donne à voir les mécanismes de la prévention des maladies professionnelles et en particulier les cancers professionnels, ainsi que la complexité du processus de reconnaissance de ces maladies. Il s'agit ici de rendre compréhensibles les obstacles et les difficultés qui entravent l'amélioration d'une réglementation pour un travail donné.

- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés de l'ARS,
- Vu, les nombreux documents et rapports techniques de vulnérabilité sur

- les zones humides et les milieux aquatiques, risques submersions marines
- VU, aucune étude sur les risques en cas de tempêtes et événements climatologiques, aléas en cas de catastrophes naturelles
 - VU, les réguliers avis défavorables ou réservés l'INAO concernant les activités agroalimentaires, primaires, et les risques sur les labels ou signes officiels de qualité contrôlés (Label rouge, IGP, AB, etc) telles que l'agriculture ou les cultures marines, la pêche, ostréiculture et conchyliculture,
 - VU, que pas de consultation du Comité Régional de Conchyliculture à notre connaissance
 - VU les impacts possibles sur les activités thermalismes et thalassothérapies
 - VU, les impacts possibles et risques sur la zone Natura 2000, La Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000 Directive Oiseaux) de la "Baie du Mont Saint Michel" (FR2510048) se trouve à environ 800 m au Nord du projet,
 - VU, le Marais de la Mare de Saint Goulban" (530006073) la plus proche du secteur d'étude se trouve à 1,3 km au Nord,
 - VU, la zone humide "Baie du Mont Saint Michel" (FR7200009) protégée par la convention RAMSAR se trouve à 500 m au nord du projet,
 - VU, la proximité avec d'autres entreprises et leurs salariés, et notamment agroalimentaires, incompatibles avec ce type d'installations polluantes,
 - VU, l'impact sur les activités touristiques, immobilières, et l'image sur ce territoire
 - VU que les études d'impact ne sont pas réalisées, ni financées par des bureaux d'études indépendants avec « autocontrôles », très peu de suivis et de contrôles effectifs par la suite,
 - VU le peu d'information au public et les manières dont sont autorisées puis « suivies » et « contrôlées » ces installations,
 - VU l'actualité récente de l'explosion de Lubrizol à Rouen et de la « gestion » de cette catastrophe...
 - Considérant être en toute légitimité et en droit pour le faire,

Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ces installations afin de protéger la santé des populations riveraines et plus lointaines en cas d'accidents incendies, explosions, de protéger l'économie locale, des entreprises à proximité mais aussi maritimes et agricoles qui subiront les rejets polluants eau air sol et dont les produits agroalimentaires ont une vocation à se retrouver sur les tables en national et international, ainsi qu'à protéger l'image touristique de votre/notre environnement en appliquant les lois en vigueur et le principe de précaution.

Pour faire valoir ce que de droit,

Cordialement.

Maryvonne STALLAERTS - SIMONOT

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Projet colas centrale de bitume Miniac Morvan

De : Adeline ANDRE MARTEL

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 20:52

Monsieur le préfet,

Comment ne pas vous faire part de mon inquiétude concernant le projet de centrale de bitume de l'entreprise Colas à Miniac-Morvan à quelques centaines de mètres de mon domicile.

D'une part, le projet présenté est volontairement incomplet car il ne mentionne en aucun cas les retombés de poussières et les nuisances olfactives au delà d'un périmètre très restreint, évoqué sur l'étude présentée. Comment peut on croire que ces nuisances ne seront pas portées par les vents bien au delà de ce périmètre ?

D'autre part, sans être spécialiste dans la gestion des risques, une installation Seveso, une centrale de bitume (hydrocarbure) et tout ça aux portes d'une zone Natura 2000 ... j'avoue rester perplexe.

Comment l'état pourrait accepter une dégradation de l'environnement et du cadre de vie de ces citoyens au bénéfice d'une entreprise commerciale ?

Pour finir, quelle image allons nous laisser aux nombreux touristes visitant notre région, une cheminée de 30 m crachant une fumée malodorante ? N'oublions pas que le tourisme est aussi générateur de nombreux emplois dans le secteur et que nous devons préserver l'attrait de notre région.

J'espère que vous vous joindrez aux maires des communes environnantes qui ont tous votés contre ce projet.

Cordialement,

A. André

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public

De : Yves Rochedy

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 02/02/2020 20:55

Je m'oppose au projet de la société COLAS à Miniac du fait des risques environnementaux et pour la santé des riverains

Yves Rochedy

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Non à l'usine de goudron

De : Nada Stone

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 22:02

Bonjour, je suis une habitante de Bars. Je ne souhaite pas avoir cette usine près de chez moi.

Merci

Cordialement

Nada Stone

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Fwd: Non à l'usine de goudron

De : Delphine Thieffry

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 02/02/2020 22:05

Bonjour, je suis une habitante de Bars. Je ne souhaite pas avoir cette usine près de chez moi.

Merci

Cordialement

Delphine Thieffey

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Non à la centrale bitume

De : Antoine Leroy

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 02/02/2020 23:00

Madame la Préfète,

Je réagis également sur le projet controversé de l'entreprise Colas.

Comment peut-on laisser ce projet se réaliser si proche des habitations. La Z.A de Miniac-Morvan n'est qu'à quelques mètres à vol d'oiseau des nouvelles habitations, du bourg, des écoles. Il y a pas loin de là la forêt de Mesnil-Roc le bourg de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine st guinoux ... Et nous n'avons pas vraiment d'idée exact jusqu'où peuvent aller les rejets . Et tous cela pour seulement 100 emplois. On nous promet des contrôles de qualité de l'air fréquent et pointu que l'usine sera doté des dernières technologies pour polluer moins mais nous savons d'avance que tous cela ne suffira pas.

Puissiez vous nous épargner tous les désagréments que cette usine à cancer engendrera en rejetant le projet de là COLAS.

M. Leroy Antoine

Mlle Lemarchand

Et leurs enfants

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Léa Mauguin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 02/02/2020 23:46

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Léa Mauguin

--

Envoyé depuis l'application myMail pour Android